



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

EDUCATEUR / TRICE DE L'ENFANCE

Degré d'occupation: 65 %

Profil souhaité :

Formation HES ou ES exigée ou titre jugé équivalent
Expérience dans le domaine éducatif

Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe

Personne créative, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et de tolérance

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Nous offrons :

Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme Anne-Laure Buschini, directrice de la crèche au 032 751 20 21.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 14 mars 2019**.

La Neuveville, mars 2019 Le Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Rejoignez-nous dans un environnement multidisciplinaire et formateur. Nous cherchons :

Un(e) stagiaire MPC 3+1

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Durée du stage : une année

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser **jusqu'au mardi 5 mars 2019** à l'administration municipale, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme S. Wahlen par téléphone au numéro 032 752 10 00.

La Neuveville, février 2019 Le Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

Un-e apprenti-e assistant-e socio-éducatif-ve

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Durée de la formation : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser **jusqu'au 5 mars 2019** au Conseil municipal, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Laure Buschini, Directrice de la crèche, par téléphone au numéro 032 751 20 21.

La Neuveville, février 2019 Le Conseil municipal

LES INFOS DU MUNICIPAL 1^{er} mars 2019

ARRIVEE DE LA 5G A LA NEUVEVILLE

Suite à une pétition déposée début janvier 2019 par plusieurs habitants de La Neuveville, le Conseil municipal a pris en charge le dossier relatif à l'arrivée de la 5G sur le territoire communal. Il étudie actuellement toutes les pistes avec d'autres instances régionales et cantonales. Le 20 mars 2019, l'Exécutif communal donnera en outre une réponse à une interpellation qui a été déposée au Conseil général à ce sujet.

PARCELLE N°1312 – ABATTAGE DES ARBRES

Le jeudi 7 février 2019, le propriétaire de la parcelle no 1312, située à côté de la Poste, a procédé à l'abattage de tous les arbres et à l'enlèvement d'une grande partie de la végétation sur son terrain. Selon le règlement de construction communal, dans la zone des abords de la Vieille Ville, les arbres en général sont protégés et leur abattage nécessite une autorisation du Conseil municipal. Dans le cas présent, seul l'abattage d'un noyer et d'un cerisier a été approuvé à la condition que deux arbres soient replantés. Le Conseil municipal, en tant qu'autorité de police des constructions, a décidé de prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre du contrevenant.

PERSONNEL COMMUNAL

Au Centre d'animation jeunesse du district de La Neuveville CAJ, M. Charles Hofer a été engagé en qualité d'animateur responsable dès le 1^{er} avril 2019, pour succéder à M. Martin Keller qui part à la retraite.

Le Conseil municipal a décidé d'engager pour le service social régional, Mme Allissia Davide, en qualité de collaboratrice administrative afin de renforcer le team du secrétariat. Elle est déjà entrée en fonction.

Nous les félicitons tous deux pour leur nomination et leur souhaitons plein succès dans leur nouvelle activité.

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérante : FSG La Neuveville, Case postale, 2520 La Neuveville.

Emplacement : selon plans déposés, aux lieux-dits : « Quai Moeckli, Place du Marché, Rue de la Gare, Ch. de l' Ecole primaire, Ch. du Signolet, Ch. des Prés-Guëtins, Rte du Vignoble, Côte de Chavannes, Longs Esserts, Au Sentier de Nods, Planche Monin, Combe du Pilouvi, La Combe, Ancienne Route du Château, Sentier du Picholet, Ch. des Oeuchettes, Rue Montag, Sentier des Scouts, Route de Neuchâtel, Chemin de la Plage et Promenade Jean-Jacques Rousseau », commune de La Neuveville.

Projet : balisage d'un parcours Helsana-Trail (randonnée, nordic walking et course à pied) de 24 kilomètres passant sur les territoires des communes de La Neuveville, Gléresse, Plateau de Diesse, Douanne et Nods empruntant des chemins communaux, privés et pédestres déjà existants (env. 50 points de balisage sur des supports existants et pose de 5 nouveaux mâts).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : routes/chemins communaux, route cantonale, agricole et ZAVV.

Zones de protection : périmètre de protection du vignoble, IVS régional et local, inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) – Objet 1001 – Rive gauche du Lac de Bienne, réserve forestière « Pilouvi – Côte de Chavannes ».

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LC Fo et 48 LAE.

Recensement architectural : ensembles bâtis B, C et D.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville, recherche :

Un-e apprenti-e employé-e de commerce

Entrée en fonction : 1^{er} août 2019

Durée de la formation : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser **jusqu'au 5 mars 2019** au Conseil municipal, Service des ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme S. Wahlen par téléphone au numéro 032 752 10 00.

La Neuveville, février 2019 Le Conseil municipal

**ALCOOL
ET MÉDICAMENTS :
GARE AU MÉLANGE !**

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
SERVICE DES PORTS**

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir :

Places à flot**Port Rousseau**

| | | |
|------------------|-------------------|--------------|
| Place no JJR-14, | dim. de la place, | 693 x 215 cm |
| Place no JJR-17, | dim. de la place, | 570 x 215cm |
| Place no JJR-11, | dim. de la place, | 720 x 245 cm |

Port Lessivier

| | | |
|------------------|-------------------|--------------|
| Place no LES-04, | dim. de la place, | 657 x 191 cm |
|------------------|-------------------|--------------|

Port Chavannes 2

| | | |
|------------------|-------------------|--------------|
| Place no CH2-60, | dim. de la place, | 648 x 238 cm |
|------------------|-------------------|--------------|

Places à terre**Espace dériveurs**

| | | |
|-----------------|-------------------|--------------|
| Place no ESP-03 | dim. de la place, | 499 x 250 cm |
| Place no ESP-07 | dim. de la place, | 514 x 250 cm |
| Place no ESP-11 | dim. de la place, | 526 x 250 cm |
| Place no ESP-12 | dim. de la place, | 529 x 250 cm |
| Place no ESP-19 | dim. de la place, | 527 x 250 cm |
| Place no ESP-21 | dim. de la place, | 523 x 250 cm |
| Place no ESP-33 | dim. de la place, | 500 x 250 cm |
| Place no ESP-34 | dim. de la place, | 498 x 250 cm |

Place du Lac

| | | |
|-----------------|-------------------|--------------|
| Place no PLA-04 | dim. de la place, | 495 x 198 cm |
| Place no PLA-05 | dim. de la place, | 495 x 194 cm |
| Place no PLA-08 | dim. de la place, | 495 x 204 cm |
| Place no PLA-09 | dim. de la place, | 495 x 194 cm |
| Place no PLA-14 | dim. de la place, | 500 x 201 cm |
| Place no PLA-13 | dim. de la place, | 500 x 214 cm |
| Place no PLA-16 | dim. de la place, | 500 x 197 cm |
| Place no PLA-17 | dim. de la place, | 498 x 201 cm |
| Place no PLA-19 | dim. de la place, | 500 x 237 cm |
| Place no PLA-21 | dim. de la place, | 500 x 199 cm |
| Place no PLA-22 | dim. de la place, | 500 x 197 cm |
| Place no PLA-24 | dim. de la place, | 500 x 200 cm |
| Place no PLA-26 | dim. de la place, | 500 x 237 cm |
| Place no PLA-29 | dim. de la place, | 494 x 208 cm |
| Place no PLA-30 | dim. de la place, | 491 x 208 cm |

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, **jusqu'au vendredi 15 mars 2019** à l'adresse suivante :

**Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Place du Marché 3
2520 La Neuveville**

Avec mention «place d'amarrage». Doit impérativement figurer dans la demande: **le type d'embarcation**, à savoir (à voile, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant d'eau). **Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande.**

Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service des ports par courriel à ports@neuveville.ch ou par téléphone au 032 752 10 73. Horaires d'ouverture: Mercredi, jeudi matin de 8h30-11h30 et le vendredi de 13h45 – 16h15.

Important: nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont affichés dans la vitrine du Service des ports qui est adossé à la station de pompage du Vichon ou par Internet en suivant le lien suivant :

http://www.laneuveville.ch/dl.php/fr/0d2s0-688x8n/Rglement_des_ports_et_tarif_de_location.pdf

Service des ports de La Neuveville

**Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61**

**Nouvelles de l'administration**

**La Prévôtoise Myriam Wahli
lauréate de la bourse Fell-Doriot**

Myriam Wahli a été désignée lauréate de la bourse Fell-Doriot 2018 d'aide à l'écriture par la Commission intercantonale de Littérature du canton de Berne et de la République et canton du Jura (CiLi). Très influencée par la nature et les paysages jurassiens, l'auteure, qui a passé toute son enfance à Moutier, a séduit le jury de la CiLi par la qualité de son écriture et l'ambition de son projet.

Dotée de 15'000 francs, la "Bourse Fell-Doriot d'aide à l'écriture" récompense un projet de création littéraire. Myriam Wahli consacrera ainsi une partie de l'année 2019 à la rédaction d'un roman qui traitera notamment de généalogie, d'héritage et de lignée de femmes. La Commission intercantonale de littérature est heureuse de pouvoir soutenir une auteure de talent dans son processus de création.

Myriam Wahli, âgée de 29 ans, a grandi à Moutier, où elle a suivi sa scolarité obligatoire. Titulaire d'une maturité obtenue au Gymnase français de Bienne et d'un Bachelor en Lettres à l'Université de Lausanne, l'auteure, qui vit actuellement dans le canton de Fribourg, a publié plusieurs ouvrages, dont deux recueils de nouvelles intitulés Petites épiphanies du quotidien (2012, Ed. aux -36°, La Chau-de-Fonds) et Le Poids des Poissons Perdus (2013, Ed. du Noyau, Bienne) ainsi qu'un roman, Venir grand sans virgules (2018, Ed. de l'Aire, Vevey).

La bourse d'aide à l'écriture, remise tous les deux ans, provient du Fonds pour les Lettres jurassiennes, issu du legs testamentaire de Jeanne Fell-Doriot, épouse de René Fell.

**Soutien aux projets d'utilité
publique pérennisés**

La loi bernoise sur les loteries, vieille de 25 ans, devrait être remaniée intégralement. Le Conseil-exécutif entend l'aligner sur la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent, entrée en vigueur au début de l'année. Des projets d'utilité publique, principalement culturels ou sportifs, devraient continuer à être financés par les fonds de loterie. Le gouvernement cantonal bernois a mis son projet en consultation jusqu'au 21 mai.

La nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Elle a pour but principal d'assurer une exploitation sûre et transparente des jeux d'argent et de mettre à jour les bases juridiques dans ce domaine. La Confédération et les cantons conservent une large partie de leurs compétences : responsable des casinos, la Confédération procède, en faveur de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (AVS), à la perception d'un impôt sur les maisons de jeux prélevé sur le produit de l'exploitation. Les cantons se chargent eux des loteries, des paris sportifs et des jeux d'adresse ; ils affectent les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs à des buts d'utilité

publique. Les cantons disposent de deux ans pour adapter leur législation au nouveau droit fédéral.

Réglementer au lieu d'interdire

Avec les nouvelles bases juridiques, les jeux d'argent restent autorisés dans le canton de Berne, mais ils sont strictement réglementés, en raison du risque non négligeable de dépendance. De l'avis du Conseil-exécutif, une interdiction des jeux d'argent se solderait uniquement par un transfert vers d'autres cantons et l'étranger, ou vers des offres illégales. Il n'existe aucune mesure de protection contre la dépendance au jeu dans le cas des jeux d'argent illégaux, qui ne rapportent en outre aucun bénéfice pécuniaire à la collectivité. Les recettes permettent de soutenir des projets d'utilité publique dans le canton de Berne. Pour le Conseil-exécutif, une offre de jeux attrayante et réglementée est donc la meilleure façon de concilier les intérêts des uns et des autres.

Des millions pour des projets d'utilité publique

Une cinquantaine de millions de francs sont disponibles chaque année dans le canton de Berne pour soutenir des projets d'utilité publique dans les domaines de la culture et du sport. Des centaines d'associations et d'institutions en bénéficient pour réaliser des projets (cf. liste des destinataires Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre). La nouvelle loi cantonale sur les jeux d'argent pérennise la distribution de ces ressources. Elle introduit quelques nouveautés, notamment dans les domaines d'affectation. Des moyens financiers devraient ainsi pouvoir être réservés à l'avenir à des projets d'utilité publique en lien avec la jeunesse et la société. Il reste cependant interdit de subventionner des tâches publiques par les bénéfices nets des loteries et des paris sportifs.

En vigueur d'ici deux ans

Le Conseil-exécutif a mis la modification de loi en consultation jusqu'au 21 mai prochain. Il est prévu que le Grand Conseil débâte du projet en première lecture au printemps 2020. Le nouveau droit devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021 au plus tard





HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

| MARS | |
|--------------------|----|
| Lundi | 04 |
| Samedi | 09 |
| Lundi | 11 |
| de 09.30 - 11.30 h | |

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site www.memodechets.ch ou par le biais de l'application pour smartphone



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay
ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 mars de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

SKI-CLUB NODS-CHASSERAL RECHERCHE DE MEMBRES POUR LE COMITÉ

Le Ski-Club Nods-Chasseral, actif depuis 1964, est un groupement de personnes ayant en commun la passion du ski. Indépendant financièrement, il organise durant l'automne des entraînements physiques en salle, et dès l'arrivée de la neige, des entraînements à skis sur les pistes de la région. Il offre également aux enfants des environs la possibilité de se prendre au jeu dans un tracé piqueté avec son traditionnel concours des écoliers qui a lieu à la fin janvier au télésiège de Nods.

Ce club est formé d'un comité composé de 5 personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie sportive de la région pour offrir à nos enfants qui en ont envie la possibilité d'exercer une activité physique dans l'esprit de plaisir et de profiter des joies du ski.

Pour ce faire, nous recherchons des personnes motivées, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter un peu de leur temps (4 à 5 comités annuels environ) pour reprendre les activités de ce club le méritant largement.

Toute personne intéressée est priée de prendre contact avec le Président Fabian Perrot au 079 624 73 78

VENTE DE L'ANCIENNE ADMINISTRATION COMMUNALE, PLACE DU VILLAGE 4

Le Conseil communal projette de proposer la vente de l'ancienne administration. Il fera une proposition dans ce sens à une prochaine assemblée communale.

Le bâtiment a un volume de 810m³ et une assise aisance de 231m². Il est classé au recensement architectural du canton de Berne comme objet digne de conservation, objet C. Sa valeur a été estimée en 2016 à CHF 345'000.-.

Les intéressés à l'achat de ce bâtiment sont priés de soumettre leur offre d'achat chiffrée à l'administration communale jusqu'au 31 mars 2019.

Conseil communal

VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer des déchets verts (gazon ou compost ménager) ou des branchages aux endroits prévus à cet effet doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Cette année nous enverrons automatiquement la vignette 2019 avec une facture aux ménages qui l'avaient commandée l'année dernière. Si vous ne souhaitez pas la vignette 2019, il suffira de nous la retourner avec la facture dans notre boîte aux lettres.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

23 mars 2019

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérante : FSG La Neuveville, Case postale, 2520 La Neuveville.

Emplacement : selon plans déposés, aux lieux-dits: « Chemin de Pâquier, Ch. de la Neuve Route, Le Marais, La Praye », commune de Nods.

Projet : balisage d'un parcours Helsana-Trail (randonnée, nordic walking et course à pied) de 24 kilomètres passant sur les territoires des communes de La Neuveville, Gléresse, Plateau de Diesse, Douanne et Nods empruntant des chemins communaux, privés et pédestres déjà existants (env. 10 points de balisage sur des supports existants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : routes/chemins communaux, route cantonale, agricole et ZBP « La Praye ».

Zone de protection : IVS local et régional.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCo.

Recensement architectural : ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Racks Concepts SA, Route de Diesse 16, 2518 Nods.

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelle no 217 (DS 2429), au lieu-dit : "Route de Diesse 16", commune de Nods.

Projet : pose de trois nouvelles sorties de ventilation en toiture pour les installations techniques dans le bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone du village.

Recensement architectural : ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 22 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

| Jours | Matin | Après-midi |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi | 08h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| Mardi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Mercredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Jeudi | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Vendredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

| Jours | Du | Au | Raison |
|----------------|------------|------------|--------------------|
| Vendredi | 19.04.2019 | | Vendredi Saint |
| Lundi | 22.04.2019 | | Pâques |
| Jeudi-Vendredi | 30.05.2019 | 31.05.2019 | Ascension |
| Lundi | 10.06.2019 | | Pentecôte |
| | 22.07.2019 | 04.08.2019 | Vacances estivales |
| | 23.12.2019 | 05.01.2020 | Vacances de Noël |

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

| Jour + Lieu | Lundi | Mercredi | Samedi |
|-------------|---------------|--|---------------|
| Diesse | 10:30 - 11:30 | 16:00 - 17:00 (1 ^{er} octobre au 31 mars) 17:00 - 19:00 (1 ^{er} avril au 31 décembre) | 10:00 - 11:30 |
| Prêles | 10:30 - 11:30 | 16:00 - 17:00 | 10:00 - 11:00 |

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****1^{er} trimestre 2019****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Bâttoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

2 mars, 16 mars, 30 mars

L'administration communale

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2019

Les vignettes vertes 2019 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés avec la facture. Le prix de celle-ci est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise) pour l'année 2019.

Nouveau : Cette année nous introduisons le principe d'une vignette valable pour une durée indéterminée. Elle restera valable tant que l'abonné ne résilie pas le contrat. Dès 2020, les abonnés recevront uniquement des factures, plus de nouvelle vignette.

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au jeudi 28 mars 2019.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2019.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles



SAMEDI 16 MARS 2019

FOIRE DE PRINTEMPS

DE 9h A 17h

40 EXPOSANTS

SUPER ANIMATION GRATUITE POUR ENFANTS

CARROUSEL - PETIT TRAIN

RESTAURATION

ARTISANAT

PRODUITS REGIONAUX / DEGUSTATIONS

ANIMATION MUSICALE

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

**L' HARMONIE PRÊLES
CONCERT ANNUEL**
Vendredi et Samedi 8 et 9 mars 20h

**HALLE POLYVALENTE
2515 PRÊLES**
Direction : Christian Gauchat

Avec la participation des jeunes culvres de la communauté scolaire
Theatre "C'est qui qui s'en occupe ?"
Par la troupe de l'Harmonie

DJEREM
Noldi's BAR

Cantine Restauration Tombola
Entrée: 12.-
Vendredi entrée libre

BISON RANCH
LES PÊLES

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1322, La Neuveville - Lamboing

Commune : Plateau de Diesse (Prêles)

Projet : 20231 / Nouvelle construction - Élément modérateur de trafic - Prêles, Sortie Est

Dérogations : Aucune

Objets/zones protégés : Aucun

Défrichement : Aucun

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres titulaires de droits réels qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête : Administration communale de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Durée de mise à l'enquête : 20 février au 22 mars 2019

Piquetage : Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain :

Implantation de l'axe de la chaussée modifiée. Au besoin, le bureau RWB Berne SA (tél. 058 228 30 70) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 18 février 2019

IIle arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Avis de construction

Requérante : FSG La Neuveville, Case postale, 2520 La Neuveville.

Emplacement : selon plans déposés, aux lieux-dits: « Le Malié, Sur la Roche, La Chaîne, Sur Montet, Derrière la Neuve Métairie, La Baume, La Praye, Les Saignes (Prêles), Les Moulins, Route de Prêles, Route de Diesse, Le Parlet, (Lamboing), Forêt de Chasin, La Rochalle, (Diesse) », commune de Plateau de Diesse.

Projet : balisage d'un parcours Helsana-Trail (randonnée, nordic walking et course à pied) de 24 kilomètres passant sur les territoires des communes de La Neuveville, Gléresse, Plateau de Diesse, Douanne et Nods empruntant des chemins communaux, privés et pédestres déjà existants (env. 30 points de balisage sur des supports existants et pose de 2 nouveaux mâts).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : routes communales, route cantonale, SL2 et agricole.

Zone de protection : IVS régional et local.

Dérogations : 24 LAT, 25 LC Fo et 48 LAE.

Recensement architectural : ensemble bâti A (Prêles), ensemble bâti A (Lamboing).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Nouvelles de l'administration

Aide aux personnes dépendantes dans le Jura bernois : réorganisation réussie

L'an dernier, la Direction de la santé publique et de la prévoyance du canton de Berne (SAP) a regroupé les offres d'aide aux personnes dépendantes de la Fondation Contact Jura bernois avec les offres de la partie germanophone du canton. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les fondations CONTACT et Santé bernoise proposent leurs services dans l'ensemble du canton. Dans leur prise en charge, elles ne font pas de distinction entre substances légales et substances illégales, y compris dans le Jura bernois. La fondation CONTACT assure la réduction des risques et l'aide à la survie. La fondation Santé bernoise met à disposition les offres de conseil et de thérapie ambulatoires et s'occupe de la promotion de la santé et de la prévention. La réorganisation a été accompagnée par un groupe de travail réunissant des représentants de toutes les organisations impliquées, aux côtés de délégués de la SAP. Il comptait également des membres du Conseil du Jura bernois (CJB) et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF). La réorganisation étant un succès, le groupe de travail a décidé de se dissoudre.

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Ancien district de La Neuveville

Syndicat de communes pour la culture Bienne Seeland Jura bernois

INVITATION A L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date : Jeudi, 14 mars 2019, 19 heures

Lieu : Centre de Culture & de Loisirs, Rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier

Ordre du jour

1. Accueil
2. Procès-verbal du 13.09.2018
3. Activités 2018
4. Comptes 2018
5. Période contractuelle 2020-2023: approbation des contrats de prestations
6. Election de la présidence et des membres du comité
7. Election de l'organe de révision
8. Activités 2019 et 2020
9. Budget 2020
10. Informations
11. Divers

Bévilard, 14 février 2019

Comité de BSJB Culture

Plus d'informations sur : www.bsjb.ch

MA FILLE NE QUITTE PLUS SON ÉCRAN!

Nous sommes là pour vous aider!

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.

Soutenez-nous.

prosenectute.ch

IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3





Contournement de Bienne par l'ouest le canton propose de suspendre la procédure

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne a demandé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de suspendre provisoirement l'approbation des plans du contournement de Bienne par l'ouest et le traitement des oppositions, au moins pendant la durée de la procédure de dialogue. Le canton avait annoncé cette mesure lors de la table ronde qui a réuni, à Nidau, les partisans et les opposants du projet. Les travaux pour le projet définitif ne doivent pas être poursuivis tant que le dialogue est en cours. L'Office des ponts et chaussées est convaincu que le groupe engagé dans les discussions sera en mesure de présenter une proposition d'ici la moitié de 2020.

Nouvelles contributions pour lutter contre le bostryche

Après l'été chaud et sec de 2018, le risque de prolifération des bostryches est élevé. Le canton de Berne a donc approuvé un plan destiné aux forêts riches en conifères du Mittelland : il versera dix francs par hectare pour une surveillance intensive et un bonus de 40 francs en faveur de la lutte contre le bostryche, à certaines conditions. La surface minimale des forêts riches en conifères à l'intérieur d'un périmètre de projet doit être de 500 hectares au minimum. Les porteurs de projets peuvent être des propriétaires ou des associations de propriétaires forestiers. Les mesures, limitées pour l'heure à 2019, visent à assurer que les propriétaires exploitent les forêts riches en épicéas de manière ordonnée et qu'ils procèdent à un rajeunissement des essences adapté au climat.

Dans les zones de lutte contre les bostryches, les mesures de protection des forêts continuent de s'appliquer. Le canton de Berne considère comme zone de lutte les régions où les épicéas sont naturellement très répandus et où la fonction protectrice de la forêt contre les dangers naturels doit être assurée. En raison de l'intérêt public de ce dispositif, les mesures sont décidées, ordonnées et si nécessaire exécutées par substitution.

Création de la Fondation Gobat pour la Paix

Le gouvernement cantonal bernois soutient la création de la Fondation Gobat pour la Paix à Tramelan par une contribution unique de 50'000 francs à son capital. La fondation porte le nom de l'ancien conseiller d'État bernois Albert Gobat, né à Tramelan et lauréat, avec Elie Ducommun, du prix Nobel de la paix en 1902. Il a été membre fondateur de l'Union interparlementaire, qui s'était donné pour missions de maintenir la paix, d'encourager la compréhension de la démocratie partout dans le monde et de défendre les droits de l'homme. Pendant des décennies, Albert Gobat a défendu l'idée des tribunaux arbitraux et le désarmement. La Fondation Gobat pour la Paix est soutenue par des personnalités politiques et par des communes du Jura bernois. Elle entend œuvrer pour la paix par des actions dans le Jura bernois. Le Conseil-exécutif appuie pleinement sa démarche. Il compte réaliser de son côté un projet culturel en l'honneur du lauréat du prix Nobel de la paix à l'Hôtel du

gouvernement à Berne, pour donner suite à une intervention du Grand Conseil.

Contre-projet à l'initiative pour un congé de paternité

Pour le Conseil-exécutif, le contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité constitue un pas dans la bonne direction. L'initiative parlementaire propose un congé de paternité de deux semaines à prendre dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant. Le gouvernement bernois se félicite de l'introduction d'un congé de paternité afin de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, dans sa réponse à la consultation de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États. Il a été démontré que le congé de paternité ou le congé parental peuvent contribuer à une répartition équitable des tâches entre les partenaires. Dès la naissance, la mère et le père peuvent se concentrer sur la prise en charge de leur enfant et participer aux travaux ménagers, faisant ainsi face à leurs obligations familiales sans devoir arrêter de travailler.

L'école de l'égalité, un nouvel outil pédagogique pour la prise en compte de l'égalité dans la formation

Lausanne, le 19 février 2019. La Conférence romande des bureaux de l'égalité dévoile son projet «L'école de l'égalité, un choix d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons» lors de la conférence publique qui s'est tenue ce mardi 19 février 2019 à Lausanne. Avec ce nouveau moyen, le corps enseignant romand dispose d'un matériel clé en main permettant l'intégration de la dimension de l'égalité entre les sexes dans le cadre des activités ordinaires d'une classe.

Lors de son événement de lancement du 19 février 2019 à Lausanne, la Conférence romande des bureaux de l'égalité a présenté L'école de l'égalité, un matériel pédagogique qui a pour objectif d'encourager la prise en compte de l'égalité entre les filles et les garçons dans la formation. Organisée à l'occasion de la sortie de la 1^{re} brochure s'adressant aux classes romandes du Cycle 1 – 1^{re} à 4^e années HarmoS, la manifestation a réuni les milieux romands de l'enseignement et de l'égalité.

Geneviève Beaud Spang, Présidente de la Conférence romande des bureaux de l'égalité et Jacqueline de Quattro, conseillère d'État en charge du Bureau de l'égalité du Canton de Vaud – rejointes par plusieurs spécialistes de la formation et des études genre – se sont exprimé-e-s sur l'importance des enjeux d'une pédagogie égalitaire et des objectifs visés par le déploiement de ce nouveau matériel.

Une démarche favorisant l'intégration d'une pédagogie égalitaire dans la formation

Le principe de l'égalité des chances et de l'accès à l'ensemble des formations est inscrit dans la Constitution fédérale. Si ces éléments sont admis en Suisse, l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société est encore loin d'être une réalité. L'éducation et la formation sont des éléments clés de l'égalité entre les sexes. Les inégalités sur le marché du travail s'expliquent en partie par les différences de trajectoire considérables qui demeurent

entre les filles et les garçons au niveau de leur formation. Les recherches ont mis en évidence la multitude de mécanismes, souvent fins et diffus, par lesquels la société (la famille, l'école, les pair-e-s, les médias, etc.) tend à créer ou à renforcer des rôles sociaux fondés, sur le sexe. Ces pratiques et ces modèles répétés, qui renforcent l'assignation de conduites et de rôles prédéfinis aux filles et aux garçons, ont un impact déterminant au cours de la vie, notamment sur les orientations professionnelles.

Afin que les filles et les garçons puissent se développer en fonction de leurs capacités, de leurs aspirations propres et indépendamment des stéréotypes, il appartient à l'école de participer de façon constante, transversale et proactive à la construction de l'égalité entre les sexes.

L'école n'est de loin pas la seule institution à devoir œuvrer dans ce domaine, mais sa contribution à la promotion de l'égalité filles-garçons est nécessaire en tant qu'instance de socialisation importante. Il s'agit précisément de l'une des missions que s'est donné l'école publique.

Partant de ce constat, la Conférence romande des bureaux de l'égalité, en collaboration avec divers départements de l'instruction publique romands, a développé en 2006 le projet L'école de l'égalité. Aujourd'hui, egalite.ch a actualisé ce matériel pédagogique, permettant une meilleure articulation avec les domaines disciplinaires et les objectifs du Plan d'études romand (PER). Ce travail – mené sous l'égide du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud – a été accompagné par plusieurs départements cantonaux de l'Instruction publique, ainsi que par des chercheuses et formatrices des Hautes écoles pédagogiques de Suisse romande, des enseignant-e-s actifs et actives au sein de la scolarité obligatoire et des collaboratrices des bureaux romands de l'égalité.

Les objectifs de L'école de l'égalité sont les suivants :

- Encourager la prise en compte de l'égalité, tant parmi les élèves que parmi les enseignant-e-s ;
- Développer des rapports harmonieux entre les sexes ;
- Sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre pour leur permettre de les identifier et de s'en affranchir ;
- Élargir les choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons.

TRANSFUSION CRS SUISSE

il
iaqu
goutte
.mpte. Cl
naque gou.
.mpte. Chaque
goutte compte. t
Chaque goutte co.
a goutte compte. Ch.
.mpte. Chaque goutte
mpte. Chaque goutte con
; goutte compte. Chaque g
ompte. Chaque goutte con
). Chaque goutte compte. C
; compte. Chaque goutte
e. Chaque goutte compr
ie goutte compte. C'
ompte. Chaque

**DONNER LE SANG
SAUVER DES VIES**

transfusion.ch

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 1er mars
Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu
16h30 Reprise du Culte de l'enfance, Maison de paroisse

Dimanche 3 mars
10h, Culte
Stefan Wilczynski
Textes bibliques : Genèse 29, 1-8, Jean 4, 5-25
Chants : 21-30, 49-13, 47-24, 62-79, 62-78
17h Concert Projection The Emidy Project à la Blanche-Eglise. Labellisé par l'UNESCO au sein du programme Route de l'Esclave en tournée en Suisse, France et Afrique. Ce projet est construit autour de la vie extraordinaire de Joseph Antonio Emidy, esclave d'origine guinéenne, violoniste virtuose, qui a traversé l'Atlantique et vécu entre trois continents : l'Afrique, Amérique du Sud, Europe. Voir encadré.

Mercredi 6 mars
10h partage biblique et prière à la salle Schwander, Grand-Rue 13
14h30 Chœur du mercredi, Maison de paroisse
20h, maison de paroisse
Conférence « Amish, passé-présent » par Jacques Légeret qui est un hôte privilégié d'une communauté Amish de Pennsylvanie, à cause de son fils handicapé. Soirée ouverte à tous pour découvrir ce monde inconnu. Bienvenue ! Collecte. Voir encadré

Annonce
Dès le 8 mars : Action de Carême, le Pain du Partage, Boulangerie Flurim.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h
A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 3. März
10.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst. Thema: Auferweckung (1 Kor 15,35-49). Mit Miriam Vaucher (Musik), Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi.

Pikettdienst
25. Februar bis 3. März: Pfr. André Urwyler (Tel. 031 971 06 44).

4. bis 17. März: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (Tel. 079 439 50 99).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über : www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 1er mars
10h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil, Mornets 15. Bienvenue à toutes et tous.

Dimanche 3 mars
10h Messe à l'église paroissiale
Sacrement de l'onction des malades durant la messe. Les personnes souhaitant recevoir le Sacrement pourront simplement s'avancer le moment venu, selon les indications du prêtre.

Mardi 5 mars
10h30 Liturgie de la Parole à Mon Repos

Mercredi 6 mars
18h Messe des Cendres à l'église paroissiale

Vendredi 8 mars
10h Partage de la Parole autour d'un café à la salle du conseil, Mornets 15. Bienvenue à toutes et tous.

Dimanche 10 mars
10h Messe à l'église paroissiale

Catéchèse
Samedi 2 mars 2019, Eveil à la foi à l'église de Diesse de 17h à 18h30 pour les enfants de 3 à 6 ans (thème : C'est la fête avec toi !).

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles
L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Eveil à la foi
Samedi 2 mars, 17h, église de Diesse, rencontre festive pour les enfants de 3 à 6 ans

Dimanche 3 mars
Culte à 10h, Nods, service de voiture

Dimanche 10 mars
Culte à 10h, Diesse, culte du souvenir, occasion de faire mémoire de celles et ceux qui s'en sont allés.

Service de voiture
Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse

Contact
Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57
Pasteur : Stéphane Rouèche
032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredis 1er & 15 mars
9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 3 mars
10h, culte à Nods, Cène

Vendredi 8 mars
9h, méditation et prière à la salle de paroisse
14h, rencontre des aînés à la salle de paroisse

Dimanche 10 mars
10h, culte du Souvenir, Cène, à Diesse

Dimanche 17 mars
17h, culte Clin Dieu, à Diesse

Contacts
Pasteure : Solveig Perret Almelid
078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch
Catéchète professionnelle : Anne Noverraz
079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch
Numéro paroissial : 032 751 70 82
Président : André Sunier
079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche
10h Culte avec Etienne Shori, St-Cène
- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos
- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos
- Garderie

Mardi
6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi
9h15 à 11h Au café des dames
www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Services à Bienne - Samedi 2 mars
9h30 : Partage de la Parole
10h30 : Culte, pasteur Pierrick Avelin

Mercredi 6 mars
19h30 : Réunion de prières
20h : Etude de l'Apocalypse

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville
Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Visites. Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 27 octobre 2019. Exposition temporaire "Un point de vue neuvevillois : Spitteler en Suisse romande." L'exposition évoque le parcours de Carl Spitteler, écrivain bâlois aux multiples facettes qui a dressé de nombreux ponts avec la Suisse romande, notamment par son séjour à La Neuveville comme instituteur, entre 1881 et 1885. Certains de ses textes, comme "Notre point de vue suisse" sont toujours d'une grande actualité, où il est question de cohésion nationale et de protection des minorités. Visites guidées publiques les 12 mai, 1^{er} septembre et 27 octobre, en français à 15h et en allemand à 16h.
Visites guidées sur demande : renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bière, Chavannes / Gléresse

Fermé. Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

| | | |
|---------------------------------------|-----------------|----------------------------------|
| Samedi | 2 mars | Cuche & Barbezat - humour |
| Dimanche | 3 mars à 17h | Cuche & Barbezat - humour |
| Dimanche | 10 mars à 17h | Audition EMJB |
| | | Classe de France Hamel |
| Dimanche | 17 mars à 17h | Bertrand Roulet & Jean Sidler |
| Vendredi | 22 mars à 20h | Boogie-Woogie Tour |
| Samedi | 23 mars | Boogie-Woogie Show |
| Samedi | 6 avril | L'Horée et Sinamon - électro-pop |
| Samedi | 13 avril | Simon Romang - one man show |
| Vendredi | 26 avril | Tonton Pierrick - rock 60' |
| Ecole de musique du Jura bernois EMJB | | |
| Vendredi | 5 avril à 20h30 | Concert par élèves EMJB |
| Jeudi | 23 mai à 19h | Cyprien Rochat - guitare |

Chœur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : les lundis 4 & 11 mars.
mosaïque.jispace.ch